

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE**

**SEANCE DU 19 OCTOBRE 2015
2015/8**

L'an deux mil quinze, le 19 Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VELGHE Jacques, Maire.

Présents : VELGHE Jacques, VOISIN Michel, BERTHOU Florence, CARRIOU Eric, BOUTET Didier, FRITSCHÉ Jean-Luc, MANGERET Delphine, MAROTEAU Stéphanie GALTIER Joël, GARNIER Karin

Excusé : Jérôme JOUBERT

Date de convocation : 12 Octobre 2015

Monsieur Jérôme JOUBERT donne pouvoir à Monsieur Eric CARRIOU

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Délibération n° 34-2015/8

OBJET : VALIDATION DU PLAN D'ACTION D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LA COLLECTIVITE

Vu le code du travail

Vu le décret 2001-1018 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs

Vu le décret 85-603 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Creuse propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. Suite à cette proposition de partenariat, la mairie s'est engagée dans une démarche d'évaluation des risques professionnels menée de façon concertée avec l'ensemble des agents et des élus de la collectivité. Le plan d'actions qui vous est présenté ce jour est le fruit de ce travail de réflexion engagé depuis le 15 Juin 2015.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le plan d'actions de prévention présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- De valider l'ensemble des actions de prévention proposées
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation du plan d'actions
- De suivre le calendrier de réalisation proposé
- D'autoriser le maire à informer annuellement le Centre De Gestion de la FPT de la Creuse de la réalisation des actions de prévention prévues
- De mettre à jour annuellement l'évaluation des risques professionnels

Délibération n°35-2015/8

OBJET : NUMEROTATION – « La Grangeade »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la construction des 4 pavillons au village de « La Grangeade » et au dépôt d'un permis de construire supplémentaires, qu'il serait souhaitable de procéder à la numérotation des maisons et des terrains disponibles.

Il précise que l'amélioration de l'accès aux habitants est indispensable à la desserte postale, aux services de secours et d'urgence pour une identification rapide et efficace des lieux d'habitations lors de leurs interventions ou missions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de procéder à la numérotation du village de « La Grangeade », jugé nécessaire, afin de favoriser l'amélioration de l'accès aux habitants,

- Autorise Monsieur le Maire à communiquer ces informations aux services concernés.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet affaire.

Délibération n°36-2015/8

OBJET : AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire donne connaissance du devis établi par le Conseil Départemental de la Creuse concernant la signalisation horizontale – divers marquage dans Bourg, susceptibles d'être subventionnés au titre des recettes procurées par le relèvement des amendes de police.

Le montant du devis s'élève à 1 933,80 € TTC, pour l'établissement de signalisation horizontale – divers marquage dans le bourg.

Le plan de financement est le suivant :

- | | |
|------------------------|------------|
| - subvention | 782,00 € |
| - quote part communale | 1 151,80 € |

Le Conseil Municipal accepte ce devis et demande à monsieur le Maire de bien vouloir transmettre cette délibération aux services compétents pour le versement de cette subvention.

Délibération n°37-2015/8

OBJET : DOSSIER CHEMIN RURAL « GASCOUGNOLLES »

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°03-2015/01 – Acquisition d'un chemin rural (en partie) du 09 Janvier 2015 et transmise à la Préfecture le 14 Janvier 2015.

Il indique également, qu'un courrier en date du 13 mars 2015 a été envoyé à Madame VALLET Maryse précisant les frais engendrés par la vente du terrain cédé, à savoir :

- Prix de vente d'un montant de 1 050,00 €uros, suivant l'état dressé par le service des Domaines.
- Frais liés à cette opération par la commune d'un montant de 475,00 €,
- Acte notarié, frais de géomètre, honoraires du commissaire-enquêteur, etc... ; non évalués à ce jour et restant à la charge de Madame VALLET, avec paiement direct de sa part.

Par courrier en date du 20 Mars 2015, Madame VALLET acceptait les conditions fixées ci-dessus.

Monsieur le Maire demande à ce que ces montants soient fixés par délibération, à savoir :

- 1 050,00 €uros pour la partie cédée,
- 475,00 €uros pour les frais liés à cette opération (constitution du dossier, démarches administratives, etc...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE les montants cités ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°38-2015/8

OBJET : PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES (PER) DE VILLERANGES, Commune de LUSSAT

Monsieur le Maire commente les documents envoyés avec la convocation aux conseillères et conseillers pour prise de connaissance, à savoir :

- Permis de Recherches accordé par arrêté ministériel du 18 novembre 2013 par Monsieur le Ministre du Redressement Productif, et modifié le 20 mars 2014,
- Récépissé de la déclaration de travaux (campagne de sondages de reconnaissance géologique sur la commune de LUSSAT) dans le cadre du PER cité en objet, ainsi que l'annexe, du 28 Août 2015 de Monsieur le Préfet de la Creuse,
- Le vœu du Conseil Général de la Creuse, adopté à l'unanimité, dans sa séance plénière du 19 mai 2014,
- La délibération du Conseil Municipal de CHAMBON SUR VOUEIZE, adoptée à l'unanimité, lors de la séance du 2 Juin 2014,
- La délibération du Conseil Municipal de SANNAT, adoptée à l'unanimité, lors de la séance du 19 Février 2015,
- La délibération du Conseil Municipal de LEPAUD, adoptée à l'unanimité, lors de la séance du 4 Mai 2015,
- La motion relative aux projets miniers dans la Creuse, adoptée à l'unanimité, lors de la séance plénière du Conseil Départemental de la Creuse, le 2 Juillet 2015,
- La motion relative aux projets miniers dans la Creuse, adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal d'AUGE, lors de la séance du 17 Juillet 2015,
- La délibération du Conseil Municipal de LUSSAT, adoptée à la majorité, lors de la séance du 24 Juillet 2015,
- La délibération du Conseil Municipal de BORD-SAINT-GEORGES, adoptée à l'unanimité, lors de la séance du 27 Août 2015,
- La motion relative au projet de mine d'or en Creuse, adoptée à l'unanimité par les Maires et Adjoints, et Présidents d'EPCI de la Creuse, réunis lors de leur Assemblée Générale, le 17 Octobre 2015,

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPORTE son total soutien aux différentes collectivités et associations, pour l'intégralité des arguments énoncés de manière claire et précise et partage pleinement leurs inquiétudes.
- DEMANDE l'annulation de l'Arrêté Ministériel du Permis Exclusif de Recherches délivré le 18 novembre 2013 et modifié le 20 mars 2014, ainsi que le récépissé de déclaration de travaux signé par Monsieur le Préfet de la Creuse en date du 28 Août 2015.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Constat amiable Conseil Départemental – Mairie de Saint Christophe suite dégradation rampe d'accès Mairie : Groupama demande de réaliser les travaux et payer facture pour ensuite rembourser la Mairie.**
- **Loi NOTRe :**
Présentation du projet reçu par pli recommandé de Monsieur le Préfet. Le conseil a jusqu'au 12 décembre pour se prononcer. Il est décidé de prendre le temps d'étudier le dossier après avoir recueilli des informations complémentaires (carte des bassins de vie, ...) auprès des services préfectoraux.
- **Information des tarifs de défibrillateurs et positionnement**
- **Points sur les travaux :**

Proposition que la commune dépose des dossiers DETR 2016 pour la « consulte » et l'éclairage public du village « le Masforeau ».
- **Information et débat sur les réfugiés**
- **Information de la tenue du bureau de vote pour les 6 et 13 décembre**
- **Arbre pour un climat (COP 21) : demande de prix d'arbre (châtaignier ou noyer) avant décision**

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.**